DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN



DECISION N°2024.00736

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE SUR LA COMMUNE DE SAINT-HÉAND MARCHÉ CONCLU AVEC LE BUREAU D'ÉTUDES RÉALITÉS

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code de la commande publique.

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT qu'un groupement de commande a été conclu entre Saint-Étienne-Métropole et la mairie de Saint-Héand par convention, afin d'obtenir un même prestataire pour les deux maitrises d'ouvrage et que Saint-Étienne-Métropole est coordonnateur du groupement de commande,

CONSIDERANT la consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place de l'Église sur la commune de Saint-Héand, organisée par Saint-Étienne-Métropole du 14/06/2024 au 04/07/2024 à 12h00 ayant fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la collectivité et sur Marchés Online.

CONSIDERANT que les offres remises par les prestataires suivants :

- reGénération / STUDIS INGÉNIERIE 62 Cours Emile Zola 69100 Villeurbanne
- RÉALITÉS BUREAU D'ÉTUDES SARL 34 rue Georges Plasse 42300 Roanne
- 3 D INFRASTRUCTURE / AXE SAONE 18 Allée de l'Artisanat ZA Les Loges 42340 Veauche, sont conformes,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 30 % et la valeur technique pondérée à 70 %,

CONSIDERANT, qu'il résulte de l'analyse que l'offre proposée par RÉALITÉS BUREAU D'ÉTUDES SARL est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché est conclu avec RÉALITÉS BUREAU D'ÉTUDES SARL, sis 34 rue Georges Plasse, 42300 Roanne, SIRET 39939207500053, relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place de l'Église sur la commune de Saint-Héand.

ARTICLE 2

Le marché démarre à compter de la date de notification du contrat jusqu'à la fin de la garantie du parfait achèvement des travaux.

REÇU EN PREFECTURE

Le 14 août 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_AU-042-244200770-20240814-C202400736I0

ARTICLE 3

Le marché est traité à prix global et forfaitaire. Les prix du marché sont révisables mensuellement. Le montant global du marché est de 77 840 € HT décomposé comme suit :

Saint Etienne Métropole : 30 797 € HT
 Commune de Saint-Héand : 47 043 € HT

ARTICLE 4

La dépense correspondante à la part Saint-Etienne-Métropole sera imputée au budget voirie de l'exercice 2024 – section investissement.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/08/2024 Pour le Président, par délégation, Le 18ème Vice-Président,

Jean-Luc DEGRAIX